



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 04 MARS 2024 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Didier GUÉVEL présente l'agenda des Élus.

Procédures juridiques

Avenant n° 2 relatif au marché public de location et d'enlèvement de bennes avec l'entreprise BUTIN SEDIC (Marché n° B21)

Déborah TANGUY indique que cet avenant n° 2 a pour objet la modification de prix du marché suite à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). L'incidence

financière s'élève à 942,90 € HT et représente un écart de 1,51 % par rapport au montant maximum annuel initial des prestations.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 2.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public relatif à la gestion des espèces exotiques envahissantes du site du vignois sur le territoire de la commune de Gonesse (Marché n° E24 - Lot n° 7)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise SETHY pour un montant de 68 850 € HT et pour une durée liée aux travaux.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Demande de subvention au Conseil Départemental du 95 relative à la gestion des espèces exotiques envahissantes du site du vignois sur le territoire de la commune de Gonesse (Marché n° E24 - Lot n° 7)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec le Conseil Départemental du Val d'Oise pour accompagner le SIAH dans la gestion des espèces exotiques envahissantes du site du Vignois sur le territoire de la commune de Gonesse.

Critères de sélection et demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue de Montfleury sur le territoire de la commune de Sarcelles (Opération n° SARC 149)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et valeur technique 60 %, et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Éric CHANAL rappelle que le SIAH a été signataire en septembre 2023 du nouveau Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Engnien-Vieille Mer avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention concernant les travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la rue de Paris sur le territoire de la commune de Louvres (Opération n° LOUV 145)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 30 % et valeur technique 70 %.

Foncier

Régularisations foncières avec Grand Paris Aménagement dans le cadre de la ZAC Bois du Temple à Puiseux-en-France

Déborah TANGUY indique que, suite à une modification de la numérotation des parcelles cadastrées concernées à l'initiative des géomètres, il est nécessaire d'annuler et de remplacer la décision n° 23/91 afin de tenir compte de cet unique amendement.

Le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces régularisations foncières.

Acquisition d'une parcelle appartenant à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) dans le cadre de l'opération n° 489D

Dans le cadre de ses missions de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel, le SIAH souhaite réaliser une opération d'aménagements hydro-écologiques entre le bassin du Vignois situé à Gonesse, et le bassin de la Huguée à Bonneuil-en-France. Ces terrains sont, pour la plupart, occupés par des personnes non titrées, à des fins de maraîchage.

La parcelle cadastrée section AI n° 139 sur la commune de Bonneuil-en-France fait partie d'un ensemble foncier qui n'a pas été intégré aux négociations initiales dans le cadre de l'opération.

En effet, le tracé du futur cours d'eau et de ses aménagements ne prévoit pas d'intervention sur ce terrain. Toutefois, le SIAH, à la demande de l'exploitant et de plusieurs propriétaires, a souhaité intégrer l'emprise résiduelle entre l'avenue du Parisis et le sentier piétonnier longeant le complexe sportif de la Nef à Arnouville. Sollicitée dans ce contexte, l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) a répondu favorablement à l'offre d'achat du SIAH.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 13 412 €.

Convention d'occupation temporaire n° 2024-02-03 pour la réalisation de travaux d'installation d'un fourreau et d'une caméra au sein de la STEP par Aéroports de Paris (ADP)

Déborah TANGUY indique que la société Aéroports de Paris (ADP), propriétaire et exploitante de l'aéroport Paris-Le Bourget doit, dans le cadre de la sécurisation des accès à son infrastructure, installer une caméra de sûreté à l'entrée de la canalisation située sur les parcelles cadastrées section AA n° 28 et n° 68 appartenant au SIAH.

À ce titre, ADP a sollicité le SIAH afin de pouvoir occuper une partie des emprises de terrain lui appartenant pour lui permettre de réaliser ses travaux, à savoir le passage d'un fourreau électrique enterré, ainsi que des chambres de tirage de câbles à tampons sécurisés du site d'ADP jusqu'à la sortie de la canalisation servant à l'écoulement en sous-terrain de la Morée à travers l'aéroport, afin d'y installer sa caméra de sûreté.

À l'issue des travaux, une convention d'occupation sera établie entre le SIAH et ADP afin de pérenniser la présence de la caméra et du fourreau l'alimentant.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cette convention d'occupation temporaire avec ADP.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Demande de terrains pour chevaux mi trait

Déborah TANGUY présente la demande de Messieurs CARE et CARRASCO qui sollicitent auprès du Syndicat la mise à disposition de bassins de retenue idéalement d'une superficie minimum de deux à trois hectares, pour l'exercice de leur activité d'élevage de chevaux mi-trait, qui s'inscrit dans la politique agricole de la Région Île-de-France, de soutien à l'élevage francilien.

Le Bureau émet un avis favorable à l'étude de la faisabilité de cette demande par les services du SIAH.

ASSAINISSEMENT

Partenariat ADP /SIAH pour la valorisation du CO₂ - point d'avancement

Éric CHANAL rappelle qu'ADP avait présenté au SIAH un projet de lancer une consultation pour la conduite d'études portant sur la fabrication d'un prototype préindustriel de production de carburant avionique de synthèse, et que dans le cadre d'un contrat de partenariat, le Bureau a validé la participation du SIAH au financement de cet avant-projet à hauteur de 10 % de son coût, plafonnée à 30 K€.

Compte tenu du coût important de la mise en place de modules expérimentaux, ADP a souhaité solliciter le pôle de compétitivité ASTech Paris Région qui a été missionné par le gouvernement pour l'étude d'un projet sur les « SAF » en Île-de-France, ce qui permettrait de bénéficier de financements au niveau régional.

Le Bureau valide cette démarche et la poursuite du partenariat avec ADP dans le projet de valorisation du CO₂.

Raccordement au SIAH de la commune de Maffliers

Éric CHANAL annonce avoir été contacté par Christophe ARMAGNAGUE, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Carnelle Pays-de-France concernant le transfert de la compétence eau-assainissement des communes à échéance 2026.

La commune de Maffliers a exprimé auprès de la C3PF le vœu d'adhérer au SIAH. Il est à noter qu'actuellement, seuls les lotissements de l'Orme aux Roses et Rue aux Loups situés sur le territoire de la commune sont raccordés au Syndicat.

Le SIAH n'a pas été sollicité par des représentants de la commune à ce jour.

En ce qui concerne la commune de Belloy-en-France, une rencontre est programmée le 12 mars afin de recueillir le souhait de la commune en ce qui concerne l'exercice de la compétence assainissement mais également la gestion des eaux pluviales sur son territoire.

STATION DE DÉPOLLUTION

Point sur les travaux d'extension de la STEP avec OS de mise en demeure au groupement

Déborah TANGUY indique qu'un ordre de service de mise en demeure va être adressé à OTV suite à des dysfonctionnements constatés sur la station de dépollution et au non-respect de la mise en demeure de l'ordre de service transmis au groupement le 13 décembre 2023.

En conséquence, des pénalités pour retards dans la levée des réserves émises lors du Constat d'Achèvement de la Construction vont être appliquées.

RESSOURCES HUMAINES

Participation du SIAH à la mutuelle

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que les modalités de participation du SIAH à la mutuelle sont inscrites à l'ordre du jour du prochain CST, programmé le 11 mars.

Par ailleurs, Éric CHANAL présente les propositions faites par l'organisation syndicale lors d'une rencontre programmée avec la direction du SIAH.

Le Bureau syndical en prend bonne note et valide la conduite d'une réflexion courant 2024, concernant la participation financière du SIAH à la prévoyance santé.

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 18 mars 2024 à 9h30